

## -REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2015- COMPTE-RENDU

Le lundi 14 décembre 2015, le Comité Syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtère Plaine de l'Ain. 45 délégués étaient présents. Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT a été élu secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u> Francis SIGOIRE, Maire de Bèlignieux François DROGUE, Maire de la Boisse Gérard RAPHANEL, Représentant de la Boisse Andrée RACCURT, Représentante de Bressolles Philippe GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux Marc GRIMAND, Maire de Pizay Daniel CHABERT, Représentant de Sainte-Croix</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> Pierre NIEL, Représentant de Beynost André GADIOLET, Maire de Neyron</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u> Bernard MACHURET, Représentant de Challes-la-Montagne Alexis BALIVET, Représentant de Mégnat Alain SICARD, Représentant de Neuville-sur-Ain Gérard GUICHARD, Maire de Pont d'Ain Gilles MAJORCZYK, Représentant de Priay Christian BATAILLY, Maire de Saint Jean le Vieux Pierre DULAURIER, Maire de Varambon Dominique GABASIO, Représentante de Varambon</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u> Christian de BOISSIEU, Adjoint à Ambérieu-en-Bugey Marie-Christine BARILLOT, Représentante d'Abronay Daniel MARTIN, Maire de Blyes Patrice FREY, Représentant de Bourg-saint-christophe Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard René DULOT, Maire de Chazey-sur-Ain Christian LIMOUSIN, Maire de Douvres Andrée BOZON, Représentante de Faramans André MOINGEON, Maire de Lagnieu Franck PLANET, Représentant de Loyettes Elisabeth LAROCHE, Représentante de Meximieux Paul VERNAY, Maire de Pérouges</p>	<p>Jean-Marie CASTELLANI, Maire de Rignieux-le-Franc Jacqueline SELIGNAN, Maire de Saint-Eloi Jean-Pierre HERMAN, Maire de Saint Jean de Nost Georges BALUFIN, Représentant de Saint-Maurice-de-Gourdans Cyril GOUDARD, Maire de Saint-Maurice –de-Rémens Martial MONTEGRE, Maire de Sault-Brénaz Paul ROUSSET, Représentant de Souclin Françoise VEYSSET, Maire de Vaux en Bugey Marc LONGATTE, Maire de Villebois Rita ERIGONI, Représentante de Villieu-Loyes-Mollon</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CHARTREUSE DE PORTES</u> Sylvie RIGHETTI, Maire de Bénonces Jacky LAMBERT, Maire de Briord Simon ALBERT, Maire de Lhuis Jean-Paul BIGLIA, Maire de Lompnaz Jean MARCELLI, Maire de Marchamp Gilbert BABOLAT, Représentant de Montagnieu Evelyne REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz Daniel BEGNET, Maire de Serrières-de-Briord</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE</u> Gilbert BOUCHON, Maire de Saint-Rambert-en-Bugey</p> <p style="text-align: center;"><b>Sont excusés :</b></p> <p>CCPA : M. ORSET, P. DEYGOUT, L. CABASSUT, D. DELMAS, MF VIGNOLLET, JF FEZZOLI, M. BOTTEX, Y. RIGAUD, J. ROLLAND 3CM : P. MEANT, G. BOUVIER, B. SIMPLEX, R. DAUBIE, P. BATTISTA, P. ARRIAZA-OLMO CCMP : J. BERTHOU CCRAPC : MC. CHAPEL, MC CUTURIER, A. BOLLACHE, F. MOLLIE, JN POULPIER, B. DE VECCHI CCVA : L. BLANC FALCON</p>
---	--

Madame Jacqueline SELIGNAN remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

La Présidente propose qu'à compter du 14 décembre 2015, soit modifié le tableau des emplois et ce, en raison du changement de grade de l'assistante, qui accède au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe. Elle précise qu'à sa rémunération s'ajouterait le cas échéant, le supplément familial de traitement. Pour ses déplacements professionnels, hors trajet domicile – lieu de travail, des indemnités kilométriques pourront être versées à cet agent, calculées conformément aux dispositions du décret n° 91.573 du 19 juin 1991.

A l'unanimité des membres présents, cette modification du tableau des emplois est approuvée.

### POURSUITE DU POSTE DE L'ASSISTANTE CDRA A MI-TEMPS POUR L'ANNEE 2016

Madame la Présidente rappelle que l'assistante du chef de projet SCoT assure pour 50% de son temps de travail une mission pour le compte du CDRA Plaine de l'Ain – Côtère qui concerne les communautés de communes de la Plaine de l'Ain, de Miribel et du Plateau, de la Côtère à Montluel, et de Rives de l'Ain – Pays du Cerdon.

En raison de la poursuite du contrat de développement Rhône-Alpes sur l'année 2016, l'assistante continuera d'assurer durant un an, ses missions comme suit :

- Accueil et secrétariat

- Préparation des diverses réunions (COPIL / Etudes / CLD...)
- Instruction administrative des dossiers de demande de subventions
- Information des porteurs de projets
- Suivi du CDRA (suivi financier des actions, suivi de l'avancement des opérations, etc.)
- Mise à jour régulière des bases de données
- Recueil d'informations et veille (Actualité Région et autres financeurs)

Madame la Présidente souligne que cette mission CDRA bénéficie d'un cofinancement régional dans la limite de 40% des dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes.

Comme souligné précédemment, cette mission intéresse plus particulièrement quatre intercommunalités ; les charges résiduelles du poste seront assumées par ces quatre EPCI. Ces dernières prendront à leur charge 60% du montant des dépenses salariales et des frais annexes.

Madame la Présidente indique que les charges attachées à ce poste pour une année, allant du 1er janvier au 31 décembre 2016 ont été estimées à 14 567 € pour les charges salariales et 4 335 € pour les frais annexes.

A l'unanimité des membres présents, la poursuite du poste de l'assistante CDRA à mi-temps pour l'année 2016 est acceptée.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES AU TITRE DU CDRA Plaine de l'Ain Côtière –poste d'ASSISTANTE**

Madame la Présidente fait état des besoins d'animation du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière pour l'année 2016.

Elle propose que l'assistante du chef de projet SCoT continue d'intervenir dans le cadre du CDRA Plaine de l'Ain Côtière pour 50% de son temps de travail.

Elle poursuivrait les missions suivantes pour l'année 2016 :

- Accueil et secrétariat
- Préparation des diverses réunions (COPIL / Etudes / CLD...)
- Instruction administrative des dossiers de demande de subventions
- Information des porteurs de projets
- Suivi du CDRA (suivi financier des actions, suivi de l'avancement des opérations, etc.)
- Mise à jour régulière des bases de données
- Recueil d'informations et veille (Actualité Région et autres financeurs)

Madame la Présidente précise que cette mission peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (40% des frais de personnel et des frais annexes); les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, les frais salariaux ont été estimés à 14 567 € et les frais annexes, à 4 335 €. Ces estimations ne concernent que la seule partie CDRA de la mission de l'assistante.

Madame la Présidente indique que la subvention régionale au titre de l'animation et de la gestion du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA.

A l'unanimité des présents, cette demande de subvention est validée.

### **PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016**

La Présidente présente pour la section de fonctionnement, les recettes perçues en 2015 ; ensuite, elle poursuit par la section d'investissement :

- S'agissant des dépenses, elles sont essentiellement liées à la révision générale du SCoT, pour le paiement du Cabinet d'études qui réalise le suivi ;

- S'agissant des recettes, le reversement du FCTVA pour les dépenses de l'année 2013 et les subventions perçues du Conseil Départemental pour la révision générale du SCoT représentent les deux plus gros postes.

Quant aux priorités et évolutions financières du syndicat mixte pour l'année 2016, la Présidente rappelle que les dépenses réalisées à la section d'investissement continueront d'être liées à la révision générale du SCoT qui s'achèvera au cours de cet exercice. Elle indique pour finir que le syndicat mixte n'a aucun emprunt en cours.

A l'unanimité des présents, les orientations budgétaires du Syndicat Mixte BUCOPA pour l'année 2016 sont acceptées.

## **CONCOURS DU RECEVEUR – ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

La Présidente propose d'attribuer au receveur en contrepartie de ses prestations de conseil, l'indemnité de conseil au taux de 100% par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et lui sera attribuée.

Il lui sera également accordé l'indemnité de confection des documents budgétaires pour le montant calculé chaque année par ses soins.

L'assemblée prend acte et approuve à l'unanimité les décisions prises dans le cadre des fonctions du comptable du Trésor.

## **RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES/HOMMES**

Madame la Présidente présente le « bilan social » joint ci-après.

Il s'agit d'un « rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes » rédigé par les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **BILAN SOCIAL**

Au sein du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain, deux agents sont employés : un homme et une femme.

La répartition dans les filières de la fonction publique territoriale est la suivante :

- Filière technique : un homme
- Filière administrative : une femme

Les actions de formation proposées depuis ces dernières années ont été :

- Agent de la filière technique : aucune
- Agent de la filière administrative : en 2009 « Elaborer un budget », en 2011 « Rédiger un compte-rendu », en 2013 « formation d'intégration ».
  - o Une préparation à l'examen professionnel (interne) en 2015

A l'unanimité, l'assemblée prend acte du rapport rédigé sur l'égalité femmes/hommes pour le syndicat mixte BUCOPA.

## **PRESENTATION DU PROJET DE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS CONSOLIDE (D.O.O)**

Madame la présidente rappelle que suite au séminaire du 27 octobre dernier consacré à la rédaction du DOO et au cours duquel avait été présentée une première version de ce document, il avait été convenu qu'un délai d'un mois était laissé aux communes et communautés de communes pour réagir sur celui-ci.

Elle précise notamment, qu'un travail minutieux de définition des enveloppes urbaines a été notamment réalisé avec de nombreuses communes, près d'une quarantaine de remarques écrites ont été traitées et auxquelles ont été apportées des réponses.

Elle cède alors la parole à Véronique BISSON du cabinet E.A.U pour présenter à l'assemblée les principales modifications apportées au document et les faire ainsi valider par l'ensemble des membres présents.

A l'issue de cette présentation, la présidente rappelle que tant que le document n'est pas arrêté par l'assemblée délibérante des modifications sont naturellement encore possibles et qu'il est disponible en téléchargement sur notre site internet [www.bucopa.fr](http://www.bucopa.fr).

Un point sur l'avancée de la procédure est enfin présenté avec les échéances déjà fixées pour le début de l'année 2016 :

- Jeudi 28 janvier 2016 à 14 h 00 : Comité de concertation (comité de pilotage + Personnes publiques associées) pour la présentation aux PPA du projet de DOO
- Lundi 1<sup>er</sup> février à 18 h 30 : Réunion publique à Ambérieu-en-Bugey (Espace 1500)
- Mardi 2 février 14 h 00 : Comité de pilotage
- Mardi 2 février 18 h 30 : Réunion publique à Dagneux (salle des Batonnes)

La séance est levée à 20 h 00.

La Présidente invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.